

Luminus Comfy Green Electricité

(août 2019)

Conditions particulières : (ECOC2.0)

Valable pour les Consommateurs résidentiels avec une consommation d'électricité annuelle < 50 MWh et des raccordements avec relevé annuel. Dans le cas contraire, Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix.

Consommateurs : **résidentiels**
Type d'énergie : **électricité**
Durée du contrat : **indéterminée**

VOS AVANTAGES :

 Durable	 Confort	 Sécurité
Electricité 100% verte et belge.	Un contrat à durée indéterminée.	Un prix fixe pendant au moins 1 an.

SERVICES INCLUS :

Luminus EXTRAS!	My Luminus	FactureManager
Tous vos avantages sur vos marques préférées.	Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.	La flexibilité de paiement et l'assurance d'un budget sous contrôle.

VOS PROMOS :

5 % de remise annuelle	10 % de remise annuelle	Promo de bienvenue
Sur votre consommation attribuée après 12 mois en cas de paiement par domiciliation. (*)	Sur votre consommation attribuée après 24 mois en cas de paiement par domiciliation. (**)	Cashback de 500 kWh après 12 mois. (***)

Plus d'infos sur luminus.be

Comparez malin et payez moins



TARIFS :

Composition du prix de l'énergie

- Énergie fournie par Luminus
- Coût de transport de l'énergie
- Taxes et redevances
- TVA 21%



1 Prix de l'énergie fournie par Luminus (TVA incl.)¹ :

	Compteur mono-horaire	Compteur bi-horaire		Compteur exclusif nuit
		Jour	Nuit	
Énergie (c€/kWh)	8,32	9,56	6,67	6,67
Redevance fixe (€/an) ²	72,60	72,60	-	-



ORIGINE DE VOTRE ÉNERGIE

Dernière origine approuvée par:	 Énergies renouvelables	 Nucléaires	 Gaz naturel (et autres combustibles fossiles)	 Installations de cogénération de qualité
FL	Le produit que vous utilisez 100,00%	-	-	-
	L'énergie fournie par Luminus 38,40%	41,10%	20,50%	-
WAL	Le produit que vous utilisez 100,00%	-	-	-
	L'énergie fournie par Luminus 37,20%	41,90%	20,90%	-

Pour des informations sur les conséquences pour l'environnement en ce qui concerne les émissions CO2 et déchets radioactifs de la production d'électricité à partir de différentes sources d'énergie, consultez les sites www.climat.be et www.ondrf.be.

	FL	WAL
Coûts énergie verte (c€/kWh) ³	2,54	3,22
Coûts cogénération (c€/kWh) ³	0,38	-

¹ Des prix de l'énergie valables au moins 12 mois après le début de la livraison. Pour plus d'informations, voir ci-dessous : "Informations sur votre tarif".

² Pour plus d'informations, voir ci-dessous : "Informations sur votre tarif".

³ Les coûts de l'électricité verte et les coûts de la cogénération sont adaptés en fonction des modifications législatives. Les montants mentionnés dans les présentes conditions sont valables pour le trimestre en cours. Vous trouverez de plus amples informations sur www.luminus.be.

(*) 12 mois après la date de début, une réduction de 5 % sur les coûts énergétiques de votre consommation annuelle, applicable au tarif Luminus Comfy Green Electricité pendant 12 mois. Cette remise sera répartie au pro rata sur vos décomptes. Cette réduction n'est valable que si vous avez choisi la domiciliation comme mode de paiement au moment de l'établissement de votre décompte. En cas de déménagement, cette réduction est uniquement valable si vous emportez votre contrat actuel à votre nouvelle adresse.

(**) 24 mois après la date de début, une réduction annuelle récurrente de 10 % sur les coûts énergétiques de votre consommation annuelle, applicable au tarif Luminus Comfy Green Electricité. Cette remise sera répartie au pro rata sur vos décomptes. Cette réduction n'est valable que si vous avez choisi la domiciliation comme mode de paiement au moment de l'établissement de votre décompte. En cas de déménagement, cette réduction est uniquement valable si vous emportez votre contrat actuel à votre nouvelle adresse.

(***) En tant que nouveau client, vous bénéficiez d'une remise de 500 kWh gratuits (sur les coûts énergétiques) pour la conclusion d'un contrat Luminus Comfy Green Electricité en août 2019. Cette réduction est accordée 12 mois après la date de début si le paiement est effectué à temps. Ce montant est calculé sur la base du tarif énergétique applicable sur les compteurs simples comme indiqué dans les conditions particulières qui s'appliquent pour vous. En cas de déménagement, cette réduction est uniquement valable si vous emportez votre contrat actuel à votre nouvelle adresse.

Luminus est une marque et un nom commercial de Luminus SA, Rue du Marquis 1, 1000 Bruxelles, TVA-BE0471811661, RPM Bruxelles. IBAN BE 76 3350 5545 9895 BIC BBRUBEBB

2 Coûts du transport de l'énergie :

	Gestionnaire de réseau	Coûts de distribution (c€/kWh)				Coûts de transport (c€/kWh)	Activité de mesure et de comptage / Terme fixe GRD (€/an)	Cotisation fédéral (c€/kWh)(*)	Redevance producteur local (€/kWh/an)(**)
		Compteur mono-horaire	Compteur bi-horaire		Exclusif nuit				
			Jour	Nuit					
FL	GASELWEST	17,35	17,35	11,65	3,93	2,28	4,67	0,1651	109,24
	IMEA	12,53	12,53	9,40	3,19	2,21	4,67	0,1412	86,29
	IMEWO	13,78	13,78	9,23	3,21	2,29	4,67	0,1883	90,15
	INFRA X WEST	13,55	13,55	10,90	4,67	2,23	5,24	0,1547	92,83
	INTER-ENERGA	12,07	12,07	9,96	4,28	2,17	5,24	0,2432	85,49
	INTERGEM	11,74	11,74	7,79	2,75	2,19	4,67	0,2047	77,21
	IVEG	13,89	13,89	10,87	4,97	2,50	5,24	0,0477	98,63
	IVEKA	13,85	13,85	9,91	3,41	1,93	4,67	0,0176	89,79
	IVERLEK	14,27	14,27	9,86	3,35	2,14	4,67	0,1800	91,42
	PBE	13,80	13,80	10,56	5,47	2,25	5,24	0,2832	92,34
	SIBELGAS-N	15,53	15,53	11,27	4,10	2,41	4,67	0,3309	102,49
WAL	AIEG	8,36	8,83	6,66	5,74	4,16	26,39	0,3386	-
	AIESH	12,86	13,24	8,47	7,22	4,16	17,86	0,3386	-
	GASELWEST	10,30	10,95	6,23	5,01	4,16	16,09	0,3386	-
	ORES (Brabant Wallon)	10,26	10,93	6,00	4,79	4,16	16,09	0,3386	-
	ORES (EST)	13,77	14,70	8,35	6,70	4,16	16,09	0,3386	-
	ORES (Hainaut Electricité)	11,64	12,29	7,60	6,39	4,16	16,09	0,3386	-
	ORES (Luxembourg)	12,16	12,96	7,24	5,77	4,16	16,09	0,3386	-
	ORES (Mouscron)	10,30	10,95	6,23	5,01	4,16	16,09	0,3386	-
	ORES (Namur)	11,88	12,62	7,18	5,83	4,16	16,09	0,3386	-
	ORES (Verviers)	13,93	15,61	8,87	7,36	4,16	16,09	0,3386	-
	PBE	11,07	11,07	8,00	5,80	3,30	6,35	0,3485	-
	TECTEO RESA	9,87	11,12	5,65	4,79	4,16	26,69	0,3386	-
	WAVRE	12,04	12,93	10,10	10,10	4,16	21,09	0,3386	-

(*) TVA non applicable.

(**) Max. 10 kW.

3 Taxes et redevances :

	FL	WAL
Cotisation Fonds énergie (*) (€/mois)		
Basse tension non résidentiel	8,0600	-
Basse tension résidentiel	0,4300	-
Cotisation sur 1 ^{re} énergie (c€/KWh)	0,2331	0,2331
Redevance de raccordement (*) (**) (c€/KWh)	-	0,0750

(*) TVA non applicable. (**) Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant forfaitaire de € 0,075.



INFORMATION SUR VOTRE TARIF :

Les montants mentionnés sont arrondis. Luminus s'engage à ne pas augmenter les prix de l'énergie fournie par Luminus mentionnés dans les présentes Conditions particulières pendant les 12 premiers mois de livraison. Après cette période, Luminus pourra ajuster les prix de l'énergie conformément à l'article 6.1 des Conditions générales, sans préjudice des droits du client conformément à l'article 11.2 des Conditions générales. La redevance annuelle et le coût de l'énergie ne sont pas indexés. La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau d'électricité qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Pendant la première année où le client est chez Luminus pour un contrat de fourniture d'électricité, le client est tenu de verser l'intégralité de la redevance fixe par raccordement au réseau d'électricité, même s'il demande une rupture anticipée de son contrat. À partir de la deuxième année, la redevance fixe est uniquement

imputée au prorata de la durée effective de la relation contractuelle entre le client et Luminus pour la fourniture d'électricité. La redevance fixe est imputée à chaque décompte ou décompte de clôture. Les coûts d'utilisation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par les régulateurs régionaux (VREG, CWAPE et BRUGEL) et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières. Les éventuelles modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées au prix coûtant.

Luminus vous garantit une électricité provenant exclusivement de sources d'énergie renouvelables belges pendant toute la durée de votre contrat.



DUREE DE VOTRE CONTRAT :

Luminus Comfy Green Electricité est un contrat à durée indéterminée pour les points de fourniture situés en Région flamande ou en Région wallonne..

Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre électricité pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.4 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus Comfy Green Electricité, le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendrier après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous.

L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé.

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débiter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES :

Vous choisissez votre mode de paiement (domiciliation ou virement) et la fréquence de facturation (mensuelle, bimestrielle ou trimestrielle).

Vous choisissez votre mode de paiement (domiciliation ou virement) et la fréquence de facturation (mensuelle, bimestrielle ou trimestrielle). Si vous n'avez pas encore de domiciliation, mais décidez d'opter pour ce mode de paiement, vous bénéficiez d'une réduction unique de 20 € (TVA comprise) en cas de paiement à temps et vous ne recevrez pas de factures d'acompte, mais uniquement votre décompte annuel.

Toutes vos factures seront cependant disponibles en ligne via votre Espace Client sur www.luminus.be.

Si vous souhaitez quand même recevoir toutes vos factures par la poste, cette réduction n'est pas d'application. Si vous activez votre domiciliation au cours de la première année de fourniture, cette réduction sera attribuée 1 an après la date de début. Si vous activez votre domiciliation après la première année de fourniture, cette réduction sera attribuée sur votre prochain décompte.

Les réductions pour la domiciliation et la facture numérique ne sont pas cumulables. Si vous êtes client chez nous pour l'électricité et le gaz, cette réduction n'est appliquée qu'une seule fois.

Vous choisissez le mode d'envoi de vos factures : par courrier ou par voie digitale (par email ou via le service Zoomit disponible dans votre programme d'Internet banking habituel).

